

Liste de contrôle 1 – Informations essentielles nécessaires à l'évaluation d'impact environnemental et social des projets d'énergie renouvelable liés au patrimoine mondial

1.1 – Informations dont les promoteurs de projets d'énergie renouvelable ont besoin pour planifier un projet ayant des impacts potentiels sur un bien du patrimoine mondial

Cette liste de contrôle comprend un aperçu des informations que les promoteurs de projets d'énergie renouvelable doivent obtenir dès les premières étapes du processus de planification auprès des organismes chargés de la protection et de la conservation des biens du patrimoine mondial, tels que le gestionnaire du site ou l'autorité spécialisée :

- déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien ;
- informations sur les autres valeurs patrimoniales pertinentes ;
- liste de tous les attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle et les autres valeurs patrimoniales pertinentes ;
- cartes complètes du bien, indiquant notamment les limites du bien et la/les zone(s) tampon(s) ;
- documentation sur les principaux axes visuels, panoramas et vues qui sont importants pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Il peut s'agir d'études d'impact visuel et d'autres études visuelles et historiques ;
- présence d'habitats d'espèces sensibles et de voies migratoires ;
- aperçu de tous les détenteurs de droits, communautés et parties prenantes concernés.

1.2 – Informations pour les responsables de la gestion et de la conservation du patrimoine mondial

Cette liste de contrôle comprend un aperçu indicatif des informations que les représentants des organismes chargés du patrimoine, les gestionnaires de sites et les professionnels participant au processus d'évaluation d'impact doivent obtenir. Au moment de demander ces informations, le « principe de précaution » doit être appliqué, au regard des meilleurs et pires scénarios d'une proposition de projet :

- description du projet d'énergie renouvelable proposé, y compris tout document de planification fournissant des informations détaillées sur le projet proposé ;
- zone proposée pour le projet d'énergie renouvelable ;
- échelle du projet proposé ;
- informations concernant le nombre, la disposition et l'emplacement proposés des installations d'énergie renouvelable et des infrastructures auxiliaires ;
- informations concernant la conception - y compris la taille, la couleur et la forme - des installations proposées ;

cycle de vie du projet : calendrier de mise en service et de développement, durée de vie prévue du projet d'énergie renouvelable, stratégies de fin de vie et de mise hors service.